

(Séance du mardi 28 août 2012)

Postulat Régis Courdesse et consorts concernant l'électricité solaire pour le nouveau parlement vaudois (11_POS_309)

Développement

M. Régis Courdesse : — Je développe ce postulat à l'intention spéciale des cinquante-deux nouveaux députés, puisque je l'ai déjà fait devant les autres lors des débats des 12 et 19 juin 2012, faisant partie de la législature précédente. Comme vous le savez, le Grand Conseil a accepté un crédit de 15,5 millions de francs destiné à financer la reconstruction du parlement à la Place du Château 5. Selon moi, un des rares points faibles du projet était l'absence de production d'électricité solaire sur le toit du parlement. Pour d'autres, c'était et c'est toujours le toit lui-même.

La technique électro-solaire n'ayant pas été retenue par le Conseil d'Etat, pour diverses raisons, j'ai déposé un amendement afin de permettre la pose de 500 mètres carrés de panneaux solaires photovoltaïques sur le toit plat du bâtiment situé au Nord de la place de la Riponne, siège d'une partie de l'administration cantonale. La pose de ces panneaux aurait permis la compensation de la consommation d'électricité du nouveau parlement, au nom de l'exemplarité de l'Etat. Malgré cet argument, l'amendement a été refusé, de peu il est vrai. Le principal argument opposé à l'amendement était de ne pas mélanger le projet de parlement et un projet accessoire, susceptible de retarder la construction du nouveau parlement. Quand on sait ce qu'il en est du retard, maintenant, on peut sourire. Plusieurs députés opposés à l'amendement ont proposé que je dépose plutôt un postulat. Ma proposition tient compte de ces avis et le postulat demande au Conseil d'Etat d'étudier l'opportunité de poser des panneaux solaires photovoltaïques à proximité du site du nouveau parlement afin de compenser sa consommation d'électricité.

Je souhaitais un renvoi direct au Conseil d'Etat, mais depuis l'aboutissement du référendum [*Ndlr : opposé au projet de nouveau parlement en raison de l'aspect du toit*], j'hésite sur la stratégie. Je ne demande plus le renvoi direct, estimant qu'il n'y a plus d'urgence à cause du vote de novembre et du risque encouru de refus du crédit. Mais c'est un discours défaitiste et je n'aime pas cela. Alors, place à un discours optimiste : je demande que le Conseil d'Etat s'empare activement du postulat pour que l'étude démarre immédiatement et puisse déboucher rapidement sur une demande de crédit. Tout est bon pour sortir du nucléaire ! Je continue à penser que le bâtiment que je propose est idéal du fait que les futures installations solaires seraient visibles depuis l'Esplanade du Château et le parvis du parlement. En partant de A pour finir à Z, huitante députés ont signé ce postulat pour qu'il puisse être renvoyé directement au Conseil d'Etat. Je vous remercie de manifester votre soutien au postulat et à son renvoi direct au Conseil d'Etat.

La discussion est ouverte.

M. Jean-Marie Surer : — L'amendement Courdesse avait effectivement été refusé lors du débat sur le projet Rosebud dans le but de ne pas mélanger les genres. M. Courdesse a eu la sagesse d'écouter le Grand Conseil et il revient aujourd'hui avec un postulat cohérent. Puisqu'à une très large majorité, nous avons souhaité ce parlement, nous devons aujourd'hui accepter le postulat Courdesse et le renvoyer directement au Conseil d'Etat, justement pour donner encore une dimension à la réflexion urgente que le parlement doit mener. En effet, en tant que parlementaires, nous devons aussi mener le débat pour sauver le projet gravement menacé par le référendum.

Je pense que tout est bon pour sauver Rosebud — et non pas pour sortir de l'énergie nucléaire, monsieur Courdesse. Ce n'est pas un débat énergétique que nous voulons tenir aujourd'hui, mais il faut tout faire pour sauver le projet Rosebud. En acceptant le postulat et en le renvoyant directement au Conseil d'Etat, nous aidons ce dernier à régler le problème. C'est la raison pour laquelle je vous invite à renvoyer le postulat directement au Conseil d'Etat.

M. Jean-Yves Pidoux : — Je déclare mes intérêts de municipal à Lausanne et également de président d'une société de production dans le domaine des énergies renouvelables détenue par la Ville de

Lausanne. Il se trouve que le postulat de M. Courdesse a bel et bien à voir avec une politique énergétique et avec la production d'énergie renouvelable. Je pense pouvoir dire qu'une partie du travail envisagé par le postulat est déjà accomplie et que l'ensemble de la politique électrique solaire du canton de Vaud sera même plus étendue que ce que demande M. le député Courdesse. En effet, les toits lausannois de l'administration cantonale sont en ce moment évalués dans le cadre d'un cadastre solaire et il est certainement possible de produire de l'électricité sur plusieurs de ces toits. Cela se fera en concertation entre le canton et son Service Immeubles, patrimoine et logistique et des acteurs actifs dans la production solaire photovoltaïque. Il est donc tout à fait opportun de renvoyer ce postulat directement au Conseil d'Etat, qui a d'ores et déjà des outils pour répondre de manière ambitieuse à la demande de M. le député Courdesse.

M. Jean-Luc Chollet : — A l'heure actuelle, tout projet de rénovation lourde ou de construction nouvelle doit obligatoirement comporter un volet énergétique et selon les points de vue, le projet de nouveau parlement se situe dans l'un ou l'autre de ces cas.

Cependant, le renvoi direct au Conseil d'Etat n'évite pas une question que je me pose à l'écoute de mon collègue Courdesse, si je l'ai bien compris — mais peut-être vous ai-je mal compris, cher collègue. Vous avez dit « à proximité du bâtiment du Grand Conseil ». Si l'on admet qu'une toiture est effectivement à proximité du bâtiment qu'elle est censée recouvrir, je vous ai compris. Mais si « à proximité » signifie « dans un certain rayon », je crois qu'un passage en commission se justifierait, ne serait-ce que pour cette précision. Mais encore une fois, peut-être vous ai-je mal compris ?

M. Régis Courdesse : — Pour répondre à M. Chollet, il était évidemment symbolique d'avoir une production énergétique solaire d'électricité proche du parlement, étant donné que le projet Rosebud ne comporte pas de volet énergétique solaire. Le bâtiment de l'administration cantonale concerné se situe le long de la place de la Riponne, là où siègent le Service du développement territorial et le Service des routes. C'est un bâtiment à toit plat visible depuis le parvis du parlement et c'est donc symbolique. Quand les gens seront sur le parvis, ils verront immédiatement la compensation énergétique solaire du nouveau parlement.

Mme Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat : — Le Grand Conseil et ses députés attendent depuis de nombreuses années de pouvoir siéger sous un toit digne de cette institution. Au nom de Pascal Broulis, en son absence, je prends la balle au bond et j'accepte le renvoi direct au Conseil d'Etat. Le Conseil d'Etat est actuellement en train de voir, dans le cadre de son étroite marge de manœuvre, quelle part du projet il peut optimiser. La réflexion de M. Courdesse viendra s'ajouter à celle que nous menons actuellement au gouvernement. Un renvoi direct me paraît donc être tout à fait possible.

La discussion est close.

Dans son développement écrit, l'auteur demande le renvoi direct au Conseil d'Etat

Le postulat, pris en considération, est renvoyé au Conseil d'Etat avec une large majorité, sans avis contraire avec 2 abstentions.